



SURVIVRE AU GÉNOCIDE À GAZA, VENIR EN FRANCE : L'ENTRAVE DES PARCOURS DES ÉTUDIANT·ES ET DES CHERCHEUR·ES PALESTINIEN·NES

RAPPORT SUR L'ANNÉE 2025

Publié en avril 2026 par Universitaires avec Gaza
contact@universitaires-avec-gaza.fr

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. CONTEXTE	6
1.1. Le scolasticide et l'épistémicide organisés en Palestine	6
1.2. Initiatives en France pour l'accueil des Palestinien·nes ou le deux poids deux mesures institutionnel	11
1.3. Nos demandes	13
2. L'ACCUEIL DES CHERCHEUR·ES ET ARTISTES PALESTINIEN·NES PAR PAUSE	15
2.1. L'accueil puis l'exclusion des lauréat·es palestinien·nes	16
3. ETUDIER EN FRANCE, UN PARCOURS ENTRAVÉ	21
3.1. Parcours des étudiant·es palestinien·nes	21
3.2. L'accueil d'étudiant·es palestinien·nes en France	23
3.3. Difficultés et incohérences	27
3.3.1. <i>Méritocratie et excellence dans un contexte génocidaire</i>	27
3.3.2. <i>Absence de politique claire pour les licences</i>	29
3.3.3. <i>Critères financiers inégalitaires et changeants</i>	30
3.3.4. <i>Des procédures durcies, limitées, puis suspendues</i>	32
4. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET MOT DE FIN	33

INTRODUCTION

Universitaires avec Gaza (UAG) est un collectif composé de personnes travaillant au sein de la recherche et de l'enseignement supérieur en France : professeur·es, maîtres·ses de conférences, professeur·es agrégé·es, chercheur·es, docteur·es, vacataires, étudiant·es, et personnels de recherche et administratifs à l'université.

Face au génocide à Gaza et particulièrement à la destruction quasi totale de son système universitaire, nous nous sommes engagé·es à créer des espaces de mobilisation, d'action concrète et de réflexions au sein de nos universités.

Nous pensons que les universités et les universitaires ont un rôle à jouer, d'une part pour rétablir la vérité face à l'injustice épistémique, d'autre part pour soutenir de façon concrète les universitaires et les étudiant·es de Gaza, de Jérusalem et de la Cisjordanie. Aucun discours n'est neutre, toute position est politique. Désormais, il s'agit pour nous, membres d'une institution publique, de respecter le droit international et, de cette sorte, tout mettre en oeuvre pour empêcher ou ne pas favoriser le génocide et la politique coloniale. Nous devons agir aux côtés de nos collègues et de leurs étudiant·es à Gaza.

Nos actions comprennent :

- le soutien aux étudiant·es palestinien·nes qui souhaitent constituer leur dossier pour venir étudier en France ;
- le soutien aux collègues palestinien·nes qui souhaitent candidater au programme PAUSE ;
- l'accompagnement / l'aide aux collègues en France qui veulent se mobiliser pour le montage des dossiers d'accueil (PAUSE et étudiant·es) ;
- l'accompagnement / l'aide aux étudiant·es déjà arrivé·es en France ;
- l'organisation d'actions de sensibilisation et de plaidoyer en soutien aux universitaires palestinien·nes ainsi qu'au boycott académique ;
- l'organisation de séminaires et d'événements scientifiques et culturels à l'université et dans d'autres lieux publics.



I. CONTEXTE

1.1. LE SCOLASTICIDE ET L'ÉPISTÉMICIDE ORGANISÉS EN PALESTINE

Au moment où nous écrivons ce rapport, nous rappelons que malgré le cessez-le-feu, les partenaires des Nations Unies continuent de signaler des activités militaires significatives dans la bande de Gaza, notamment le décès de civils lors d'attaques aériennes israéliennes, de bombardements et de tirs ciblés. Selon le ministère de la Santé (MoH), tel que rapporté par le HCDH (OHCHR), en avril 2026, 715 Palestinien·es ont été tué·es dans des attaques israéliennes à Gaza depuis le début du cessez-le-feu en octobre 2025.

La situation des infrastructures éducatives à Gaza est marquée par une destruction quasi totale, rendant le système scolaire inopérant pour l'ensemble de la population. **La destruction du système éducatif dans la bande de Gaza constitue un scolasticide**[1] qui compromet durablement les droits fondamentaux de la population à l'instruction, la formation et à la liberté d'expression. Selon les dernières données de l'Education Cluster d'octobre 2025,[2] cet effacement se traduit par le fait que 97,5 % des écoles ont subi des niveaux de dégradation allant de "risque d'endommagement" à "endommagé" à "impact direct".[3] **Près de 93,3% des bâtiments scolaires de Gaza (soit 526 sur 564) sont désormais inopérants et nécessitent soit une reconstruction intégrale, soit des travaux de réhabilitation majeurs avant toute reprise d'activité.** Ces attaques persistantes ne sont pas des dommages collatéraux mais frappent le cœur de la société palestinienne, avec 459 bâtiments directement ciblés, **affectant plus de 497 000 étudiant·es et près de 19 000 enseignant·es.**

En ciblant même 77 % des écoles utilisées comme refuges par les

[1] Le terme « scolasticide » a été forgé par Karma Nabulsi en 2009 pour désigner la démolition systématique des centres d'éducation en Palestine. <https://www.theguardian.com/world/2009/jan/10/gaza-schools>

[2] Verification of damages to schools based on proximity to damaged sites - Gaza, Occupied Palestinian Territory, Update # 11, Nov. 2025 : [Verification of damages to schools based on proximity to damaged sites - Gaza, Occupied Palestinian Territory, Update # 11, Nov. 2025](#)

[3] Notre traduction de l'anglais: *likely damaged, damaged, direct hit.*



populations civiles déplacées, cette stratégie d'effacement prive la jeunesse de toute perspective d'avenir et brise la continuité intellectuelle d'un peuple. Le scolasticide en cours, visant à éradiquer les fondements mêmes de la vie intellectuelle et culturelle palestinienne, ne s'épuise pas dans la brutale destruction physique des infrastructures scolaires et académiques, mais se configure comme une politique d'éradication de la continuité du savoir, d'éducation et de culture des Palestinien·nes pour constituer un véritable épistémicide.

[4]



"This my university all the building are destroyed by Israel attacks but, we still have 2 floors we study there I hope in the future we can build it again"
- Photo de Layał S. (étudiante gazaouie admise en licence dans une université parisienne)

Le volume global des évacuations des Palestinien·nes vers l'Europe est marginal face à l'ampleur des demandes, avec un déséquilibre notable entre pays: **entre octobre 2023 et décembre 2025, seulement 654 Palestinien·nes ont été évacués en France, comparé à 1400 en Italie.** Dans ce contexte, l'obtention d'un visa pour motif d'études ou le visa "Passeport Talent" sont parmi les rares canaux formels permettant de quitter le territoire. Or, l'application de critères dits d'« excellence » académique par les services consulaires français (voir la §3 dessous) s'avère totalement déconnectée de la réalité matérielle d'un territoire où 97,5 % des infrastructures scolaires sont endommagées. Imposer des standards de performance ordinaires à des

[4] Pour un état des lieux de la bande de Gaza écrit en 2024, voir Qassrawi, Rania. Higher Education in the Gaza Strip: Challenges and Future Prospects amid and after the October 7 War. Policy Paper. Institute for Palestine Studies. Issue 086. 29 August 2024. <https://www.palestine-studies.org/en/node/1656007>



individus dont le système éducatif est inopérant crée une barrière supplémentaire qui s'ajoute au blocus physique. De surcroît, le succès académique ou l'excellence scientifique et artistique ne constituent en rien une garantie d'évacuation comme indiqué par les chiffres.

C'est dans ce contexte de dévastation absolue que s'inscrit l'action d'UAG, dont le travail de soutien technique et juridique des étudiant·es gazaoui·es se heurte à un double blocage : la destruction matérielle des infrastructures éducatives sur le terrain et l'entrave administrative des instances internationales, avec une difficulté majeure propre au contexte français, qui constitue aujourd'hui notre principal point de blocage. **Tout au long des processus de demandes de visa, les étudiant·es et lauréat·es PAUSE de Gaza ont rencontré des refus, des évitements, de l'opacité, du silence. Tant de manquements qui convergent pour former un système d'obstruction des évacuations.** Ce système d'obstruction se construit malgré un cadre juridique mettant en garde contre le refus de porter assistance à un peuple en danger alors qu'il y a un risque plausible de génocide reconnu depuis le 26 janvier 2024 par la Cour internationale de Justice ; malgré les procédures déjà établies pour obtenir un visa étudiant ou "Passeport Talent" pour étudier ou travailler en France normalement ouvert à toute nationalité; malgré les efforts depuis l'intérieur des institutions éducatives des universitaires et associations; et malgré les valeurs affichées par la France.

L'entrave à la mobilité des étudiant·es et des chercheurs et artistes de Gaza a atteint un seuil de criticité absolue, transformant le droit à l'instruction en une variable dépendante du siège militaire. Les restrictions de mouvement, exacerbées par de multiples blocages, empêchent l'évacuation de celles et ceux ayant pourtant obtenu une admission, un contrat scientifique ou artistique dans des établissements français. Cette paralysie administrative contraste violemment avec la réactivité politique déployée lors de l'invasion de l'Ukraine. Alors que pour les exilé·es ukrainien·nes, l'État français a immédiatement instauré un dispositif de protection temporaire et des directives ministérielles claires facilitant l'inscription



et l'octroi de bourses,[5] on voit aujourd'hui se déployer une obstruction systémique et institutionnelle quant à l'accueil des Palestinien·nes. En l'absence de consignes des ministères de tutelle, les universités se retranchent derrière une neutralité de façade, laissant les étudiant·es palestinien·nes dans un angle mort du droit international, privé·es de toute solidarité académique. Les initiatives de solidarité et de disponibilité à faire face aux complexités administratives sont laissées à l'initiative des universitaires souvent isolé·es à l'intérieur de leur propre université.

À l'impossibilité matérielle de mouvement s'ajoute une déconnexion totale des procédures administratives au regard de la réalité du terrain. Cette condition d'immobilité forcée est aggravée par des barrières numériques qui agissent comme des filtres. Les procédures de pré-inscription et de demande de visa via les plateformes ministérielles (telles que Campus France ou la procédure de la bourse "France Excellence") sont structurellement inaccessibles pour celles et ceux qui vivent dans un territoire privé de connexion internet stable, faisant de la numérisation des processus un outil supplémentaire d'exclusion, agissant comme une extension de la frontière qui rejette celles et ceux ne disposant pas d'infrastructures technologiques.

Dans un tel contexte, que les institutions françaises ne tiennent pas en compte ces éléments et ne mettent pas en action des procédures facilitées (comme cela a été le cas pour les étudiant·es d'Ukraine) devient de fait une entrave à la possibilité de bénéficier de la procédure même, devient de fait une obstruction. **De cette façon, ces protocoles bureaucratiques constituent une extension immatérielle du blocus physique : ils complètent, sur le plan légal et politique, l'obstruction à la mobilité déjà amorcée sur le terrain par les autorités israéliennes.**

Cet obstructionnisme institutionnel se reflète de manière inquiétante

[5] Les politiques d'accueil proposées par différentes institutions éducatives française aux réfugiés ukrainiens: <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-de-solidarite-avec-les-etudiants-chercheurs-et-enseignants-d-ukraine-89702>



également dans le contexte académique français. Tandis que l'État français continue de fournir des armements en toute violation du droit international[6], on assiste à une contraction de l'espace de débat scientifique sous l'effet d'une censure croissante. L'annulation du colloque "La Palestine et l'Europe" prévu au Collège de France (novembre 2025), puis la proposition de loi appelée la "loi Yadan" en débat au Parlement en avril 2026 et amenée à être de nouveau présentée sont deux exemples du climat de censure qui frappe la liberté de la recherche et entrave la solidarité académique internationale. Elle est aussi le reflet de la répression accrue des mouvements étudiants notamment en soutien au peuple palestinien.[7]



L'Université Islamique de Gaza

"This before the war how it was. Now it's destroyed, we still have one building from 2 floors."
- Photo de Loyal S. (étudiante gazaouie admise en licence dans une université parisienne)

[6] "Les dessous des exportations militaires françaises vers Israël" (2026) par Palestine Youth Movement et Urgence Palestine : <https://static1.squarespace.com/static/68f39f06eb2e2f1e3c961bee/t/69d495c560e3f66dec9a4410/1775539653366/Les-Dessous-Exportations-Militaires-Francaises-Israel.pdf>

[7] Quelques exemples à Sciences Po Paris: <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-reportage-de-la-redaction/sciences-po-a-la-derive-autoritaire-2296513>; à l'Université d'Aix-Marseille: https://academia.hypotheses.org/files/2024/07/CQFD_AixMarseilleUniversite_campus_silencie.pdf, à la Sorbonne : <https://www.lorientlejour.com/article/1413615/mobilisation-propalestinienne-a-la-sorbonne-des-etudiantes-racontent-a-lolj-leur-arrestation.html> ou encore aux Beaux-Arts de Paris : <https://www.revolutionpermanente.fr/Soutien-a-la-Palestine-deux-etudiant-es-en-conseil-de-discipline-pour-des-affiches-solidarite>



1.2. INITIATIVES EN FRANCE POUR L'ACCUEIL DES PALESTINIEN-NES OU LE DEUX POIDS DEUX MESURES INSTITUTIONNEL

Depuis le début du génocide, un certain nombre de collectifs citoyens, d'organismes culturels, de groupements scientifiques ont exprimé leur soutien à la population palestinienne, et ont également indiqué leur volonté de renforcer les liens avec les universités palestiniennes et d'accueillir des étudiant·es de Gaza ou des universitaires et des artistes dans le cadre du programme PAUSE.[8]

Le collectif *Ma'an for Gaza Artists*, qui soutient et facilite l'accueil d'artistes et de chercheur·es de Gaza en France, a également mis en lumière la possibilité de nombreux partenariats institutionnels fructueux, y compris académiques, en montant plus de 50 résidences - en programme PAUSE ou en bourse étudiant - dans des musées, des universités, des centres d'art, des écoles, des maisons d'édition, etc. (dont Sciences Po Paris, Mucem, Arts décoratifs, Université AMU, Beaux-Arts de Paris, de Marseille, entre autres).

L'action principale d'UAG consiste à fournir un appui technique et juridique aux étudiant·es gazaoui·es qui souhaitent venir étudier en France. Leurs parcours ont été brisés par deux ans de génocide et la démolition du système d'enseignement, ne leur laissant souvent d'autre possibilité que de chercher un futur ailleurs. **Le bilan de notre collectif est désolant : sur 161 étudiant·es suivi·es, la quasi-totalité a reçu une admission dans une université française, 58 se sont vu·es accorder une bourse, mais aucun·e n'a été évacué·e vers la France depuis la Bande de Gaza.** Quelques étudiant·es de la Cisjordanie ou ayant trouvé refuge dans des pays tiers ont pu venir en France. D'autres ont été évacué·es depuis Gaza vers des pays européens (Italie,

[8] Par exemple, [l'UFR SHS de Paris Cité](#), qui « souhaite (...) encourager la mise en place du programme PAUSE afin de permettre à des collègues palestiniens de pouvoir rejoindre notre UFR » en avril 2024, ou encore le vote par le conseil d'administration de l'ENS Lyon en juillet 2024 d'un dispositif de 7 bourses en soutien aux étudiant·es et jeunes chercheur·es à Gaza, suite à une forte mobilisation étudiante.



Irlande, Espagne). **Des lauréat·es PAUSE suivis par UAG, 13 ont été confirmés par le comité scientifique du programme**, mais seulement deux lauréats ont obtenu une autorisation ministérielle pour la délivrance du visa "Passeport Talent" car sans ayant-droits. Les autres attendent toujours l'autorisation ministérielle. **Aucun·e n'a été évacué·e.**

Notre expérience documente une réalité où les obstacles rencontrés par les étudiant·es dans la tentative d'obtenir un visa et de rejoindre la France reflètent des disparités structurelles dans les procédures de mobilité internationale.

Ainsi, en décembre 2025, en comparaison des 654 Palestinien·nes de Gaza évacué·es, 105 000 Ukrainien·nes avaient été accueilli·es par la France moins d'un an après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dont 2000 étudiant·es. Le projet d'accueil des réfugiés ukrainien·nes à cette époque répond à la hauteur du besoin: sur le site Campus France on annonce que « la France, comme tous les pays membres de l'UE, a activé le 4 mars 2022 le dispositif exceptionnel de protection temporaire au bénéfice des réfugiés ukrainiens » et propose notamment une formation de FLE à des centaines d'étudiant·es.

Rien de tel n'existe pour les Palestinien·nes de Gaza, comme nous, au nom du collectif Universitaires avec Gaza, le résumons dans notre tribune d'août 2025 :

“ *Jusqu'à présent, la France n'accueille, et ce de manière extrêmement restrictive, que quelques étudiant·es diplômé·es, préalablement admis·es dans une université française et capables de justifier de ressources financières, impossibles à réunir pour le plus grand nombre, et quelques doctorant·es, professeur·es, chercheur·es ou artistes lauréat·es du programme PAUSE dont les critères d'admission sont particulièrement sélectifs. Dans ce cadre, un certain nombre d'étudiant·es ont obtenu un visa pour la France, au terme d'un processus long, exigeant, soumis à l'approbation des ministères français de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Intérieur, ainsi que des autorités israéliennes.* ”



La suspension des évacuations l'été dernier a suscité l'indignation de nombreux·ses acteurs, universitaires et institutions, comme le montre cette tribune des étudiant·es gazaoui·es (Le Monde), celle de notre collectif Universitaires avec Gaza (Le Monde) signée par près de 2500 universitaires, ou encore celle de Ma'an for Gaza (Libération).

Des institutions telle France Universités font parfois des communiqués en soutien des Palestinien·nes comme celui paru en août 2025, mais sans pour autant initier de réelles propositions d'accueil ni d'appui politique face à l'inaction de l'Etat.

Le 15 octobre 2025, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est vu contraint de révoquer sa décision après saisine du Conseil d'Etat. **Si quelques dizaines de personnes ont été évacuées vers la France depuis octobre 2025, la plupart des étudiant·es accepté·es dans des cursus universitaires français et qui disposent de ressources financières nécessaires à leur vie en France, ainsi que les lauréat·es du programme PAUSE et leurs familles restent bloqué·es à Gaza, certains depuis novembre 2024.**

1.3. NOS DEMANDES

Devant les décisions institutionnelles qui bloquent les actions en faveur des palestinien·nes, notre plaidoyer doit prendre en compte un terrain multiple incluant aussi bien les étudiant·es que les chercheur·es et leurs familles.

Nos demandes sont les suivantes :

- la reprise des évacuations des collègues lauréat·es du programme PAUSE et de leurs familles ;
- la reprise des candidatures gazaouies au programme PAUSE ;
- la planification régulière et accélérée des évacuations pour les étudiant·es de Gaza ;
- la mise en place d'un dispositif spécifique pour les étudiant·es Palestinien·nes de Gaza afin de répondre à l'urgence de leur situation ;



- le traitement accéléré et dédié au sein du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (pour les universités) et du Ministère de la Culture (pour les écoles d'art) pour coordonner les démarches avec les Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et de l'Intérieur, concernant les dossiers étudiant déposés auprès du Consulat de France à Jérusalem depuis juin 2024 et ceux à venir ;
- la publication des procédures officielles pour les demandes de visa étudiant des niveaux DU passerelle, licence, master et doctorat avec une liste de critères clairs ;
- un retour sur les entretiens que certain·es étudiant·es ont soutenu au mois d'octobre et novembre 2025 sans avoir reçu aucune retour depuis ;
- une transparence totale sur les procédures d'évaluation et de sélection des dossiers des étudiant·es par le Consulat, en les clarifiant afin de les rendre lisibles, praticables et équitables ;
- des retours rapides et motivés sur tous les dossiers reçus par le Consulat ;
- l'allocation d'un budget à la hauteur du nombre des demandes des étudiant·es palestinien·nes de Gaza pour que le Consulat puisse créer des bourses de couverture sociale (BCS), condition essentielle pour devenir boursier·es du gouvernement français (BGF), et donc prétendre à l'examen du dossier pour l'obtention du VISA en vue de l'évacuation ;
- une hausse des budgets dédiés à l'accueil et à la création de bourses pour les étudiant·es palestinien·nes dans toutes les universités en France ;
- l'ouverture de places dans nos formations adaptées au profil de nombreux·ses des étudiant·es gazaouis, avec un accompagnement en Français Langue Étrangère, afin de faciliter leur parcours.

Dans les sections ci-dessous, nous revenons sur :

- les démarches auxquelles font face les Palestinien·nes souhaitant trouver refuge en France pour étudier, se former, et poursuivre leurs travaux scientifiques loin du génocide à Gaza,



- l'illustration de l'obstruction systémique à laquelle participent les institutions françaises.

2. L'ACCUEIL DES CHERCHEUR·ES ET ARTISTES PALESTINIEN·NES PAR PAUSE

Le Programme National d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des Artistes en Exil (PAUSE), piloté par le Collège de France, permet d'accueillir en France des chercheur·es et artistes menacé·es de persécution, quelle que soit leur nationalité. Créé en 2017 dans un contexte de crises géopolitiques et migratoires, il repose aujourd'hui sur un partenariat entre les ministères français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, le Collège de France, et le Recteur des universités parisiennes, avec le soutien des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Selon le rapport d'activité de 2024, le budget s'élevait à 5,4 millions d'euros (abondé par les ministères, le CNRS, la Commission européenne, des fonds de réserve et de mécénat), afin de co-financer pendant un an renouvelable les salaires et l'accueil des lauréats (60 % par PAUSE, 40 % par la structure d'accueil). Ce rapport esquisse un bilan important: 681 personnes originaires de 44 pays ont été soutenues, principalement en sciences humaines et sociales. Ces contrats ont été rattachées à 141 structures françaises (universités, laboratoires, écoles d'art, etc.), permettant aux lauréat·es de poursuivre leurs projets avec un Visa Passeport Talent. Le programme permet l'accueil aussi des ayant-droits des lauréat·es (conjoint·es et enfants mineurs).

Pour postuler, les personnes doivent être doctorant·es, chercheur·es, enseignant·es-chercheur·es ou artistes dans leur pays d'origine, et se trouver en situation d'urgence liée à des risques de persécution (ethniques, religieux, politiques, liés à leur orientation ou à leur travail). Leur dossier, élaboré avec une structure d'accueil, doit inclure un projet scientifique ou artistique, un budget, un projet d'insertion,



un CV et des pièces administratives. Les candidatures sont examinées en deux étapes : un comité scientifique évalue l'urgence, la qualité du projet et l'insertion, puis un comité de direction,[9] présidé par l'administrateur du Collège de France et incluant des représentants ministériels et des institutions partenaires, valide les dossiers des lauréat·es.

2.1. L'ACCUEIL PUIS L'EXCLUSION DES LAURÉAT·ES PALESTINIEN·NES

En 2024 déjà, un nombre inédit de scientifiques et d'artistes palestinien·nes ont présenté des candidatures, avec 52 lauréat·es en tout, plus leurs 173 accompagnant·es. Malgré l'acceptation et la validation par la double-commission de PAUSE, à la date de l'écriture de ce rapport, **21 lauréat·es des sessions précédentes (5 lauréat·es de 2024 et 16 lauréat·es de 2025) ne sont toujours pas évacués**. Avec leurs familles on compte 115 personnes qui attendent depuis des mois, parfois plus d'un an. **Cette attente fut meurtrière pour l'architecte Ahmed Shamia, lauréat de PAUSE assassiné par l'armée israélienne à Gaza le 7 mai 2025.**

F.A.M. est chercheure, écrivaine et enseignante à Gaza. Elle s'intéresse à l'écriture dans le cadre des expériences des Palestiniennes en temps de guerre à travers des ateliers d'écritures.

“ En temps de guerre, seule, vous ne pouvez pas prendre de décisions. Vous êtes victime des décisions prises par une majorité, et vous devez vous y conformer, sinon vous mourrez seul, ou tout au plus avec ceux que vous aurez réussi à convaincre de rester avec vous. On croit instinctivement que « mourir ensemble est un soulagement ». La question reste, suspendue à l'air comme celle d'un enfant qui a perdu la main de sa mère : « Où allons-nous ? »

”

[9] Pour la liste complète des institutions formant le comité de direction de PAUSE : <https://www.programmepause.fr/pause-notre-organisation/>.



Parallèlement à cette situation déjà tragique, la campagne de septembre 2025 se distingue par des pratiques préjudiciables exceptionnelles. D'abord lors du montage des dossiers, le soutien financier ministériel est menacé de non-renouvellement, mettant ainsi en danger le cofinancement de PAUSE censé couvrir 60% du budget global de chaque lauréat. Cela arrive alors que les structures d'accueil censées couvrir les 40% restants, connaissent des coupures budgétaires sévères: moins 1,5 milliards pour les universités et 20 millions dans les secteurs culturels en 2025 avec des tendances semblables en 2026. La prise en charge des 40% étant déjà au-delà de la portée de beaucoup de structures d'accueil, cette part était assumée par des co-financeur·es (fondations et mécènes). Ces chercheur·es et artistes gazaoui·es, leurs collègues français·es en charge du montage du dossier ainsi que beaucoup de structures d'accueil ont passé donc les derniers moments de la campagne à chercher encore des financements complémentaires dans des conditions d'urgence extrême sur un fond de violence et privation continue sur place à Gaza.



Photos de M.A., sociologue en sciences de l'éducation et lauréat validé en comité scientifique de la campagne septembre 2025. L'appartement familial avant et après bombardement. En bas, l'habitation actuelle de cette famille de 7, dont plusieurs enfants mineurs. M.A. attend toujours une validation du comité de direction afin d'accéder à la demande de visa.



Quelques semaines après, le Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de l'Espace débloque le financement complémentaire nécessaire pour faire face au nombre de candidatures. Cependant, la suite du processus prend une tournure complètement inattendue: le comité de direction, dans lequel siègent notamment le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur, ne valide pas l'ensemble des candidatures retenues. Sur **67 candidatures palestiniennes validées par le comité scientifique, seulement 12 d'entre elles sont validées en comité de direction**. Ces 12 lauréat·es sont celles et ceux sans ayant-droits ou séjournant en dehors de Gaza. Les **55 autres candidat·es qui se trouvent à Gaza avec ayant droits attendent toujours** une validation du comité de direction car, selon le communiqué de PAUSE : "les candidats avec les ayants droits ne seront pas validés pour évacuation en raison des complexités liées aux évacuations."

Enfin, le 14 janvier 2026 et sous pression de la co-tutelle ministérielle, PAUSE annonce que pour la campagne suivante (close en février 2026) **les candidatures des Gazaoui·es ne seront même plus considérées**, tout en indiquant la possibilité de revoir la situation pour l'appel à candidature suivant, en avril 2026.



L'annonce de l'exclusion des candidatures de personnes gazaoui·es de la campagne 1 de 2026. La campagne 2 du mois d'avril n'est toujours pas ouverte aux Gazaoui·es.

Dans une réponse écrite à la sénatrice Raymonde Poncet Monge du 28 janvier 2026, le Ministre des Affaires Étrangères, Jean-Noël Barrot, insiste que pour une évacuation puisse avoir lieu, il faut que "les moyens matériels soient réunis, que les conditions de sécurité le soient



aussi, et que les pays par lesquels ils doivent transiter nous donnent leur agrément,” se disant en attente de l’ouverture du passage de Rafah par l’Egypte pour une reprise des évacuations.

Cela semble logique, si ce n’était le fait que 1) plusieurs lauréat·es PAUSE ont pu être évacué·es vers d’autres pays européens, mais restent toujours en attente de leurs visas pour venir en France depuis des longs mois et 2) des Palestinien·nes, étudiant·es et autres statuts, se trouvant en Egypte peinent à avoir des visas vers la France. Le poète et éditeur Mahmoud A. se trouve dans le premier cas. Il devait rejoindre son poste au Collège de France. Mais étant actuellement en Espagne avec sa famille, il attend depuis octobre 2025 d’avoir son Visa Passeport Talent, pourtant accordé en tant que lauréat PAUSE. L’écrivain précise que cette attente après son long périple devient **“une question de dignité, de santé mentale et de protection pour une famille qui a fui une zone de guerre et qui n'a pas encore atteint son refuge définitif”**.

Dans le contexte politique actuel où les tweets jugés antisémites d’une étudiante gazaouie continuent à être cités comme risque majeur, l’exclusion de toute une nationalité revient à une forme de punition collective, pratique contraire au principe fondamental en droit pénal de l’individualisation des peines. L’Etat exige des contrôles e-réputationnels des personnes provenant de la région, un processus opaque au niveau des critères de dangerosité et se prête à des possibles pratiques discriminatoires. De surcroît, lesdits contrôles ne sont en réalité pas menés, laissant en suspens l’ensemble du processus. Ce fonctionnement est aussi en contradiction avec la décision de la Cour nationale du droit d’asile d’étudier les demandes d’asile des Gazaoui·es étant donné l’insécurité extrême sur place.

De nombreuses actions ont été menées par des acteur·es venant de multiples secteurs : collectifs d’artistes et scientifiques, associations, juristes, etc. Des tribunes sont signées par des milliers d’universitaires et d’artistes dans des journaux de référence comme Le Monde, [10]



Libération, The Guardian. Une requête introduite par plusieurs collectifs devant le Conseil de l'Etat le 3 octobre 2025 pour demander la poursuite des évacuations des Gazaoui·es a poussé à une reprise de la planification des évacuations. Une reprise qui, à la fin de 2025, a vu l'évacuation de quelques dizaines de personnes, mais d'aucun lauréat·e PAUSE. Des mobilisations sont organisées.[11] Les médias sont saisis à plusieurs reprises: sur les lauréat·es de 2024 et printemps 2025 toujours en attente d'évacuation; sur les menaces de coupures de budget pour la campagne de l'automne 2025, et plus récemment sur l'exclusion des Gazaoui·es de la campagne actuelle (février 2026) de PAUSE à partir de la conférence de presse transsectorielle du 26 janvier 2026 co-organisée par Ma'an for Gaza Artists et qui a rassemblé plus de 750 signatures, suivie par plus de 100 personnes.

Malgré ces nombreuses mobilisations collectives, les évacuations de lauréat·es PAUSE et des étudiant·es ne reprennent pas, la liste des lauréat·es reste à valider. Pendant ce temps, la situation à Gaza et en Cisjordanie reste dramatique. Malgré le cessez-le-feu, le génocide continue. Et, malgré la reconnaissance de la Palestine, l'État français continue de manquer de courage politique et de ne pas faire face à ses engagements.

H.A. est critique littéraire et didacticien de la littérature arabe. Il œuvre à la promotion de la pensée critique et à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans le contexte éducatif de Gaza.

“

J'écris non seulement en tant que poète et homme de lettres, mais aussi en tant que témoin, dont la plume tremble devant l'ampleur des événements qui se déroulent à Gaza. Ici, les mots manquent. Ceux qui survivent se précipitent désespérément dans les ruines pour rassembler ce qui reste. Des membres humains gisent éparpillés parmi les cendres et les décombres métalliques. L'odeur

[10] Pour la liste complète des signataires : <https://universitaires-avec-gaza.fr/noms.html>

[11] A titre d'exemple, quelques appels à mobilisation: <https://universitaires-avec-gaza.fr/> ou encore <https://ujfp.org/evenements/a-paris7eme-rassemblement-pour-la-reprise-des-evacuations-et-la-fin-du-genocide-a-gaza/>



âtre de la chair brûlée flotte dans l'air, nous obligeant à affronter une cruauté qui défie l'entendement. Et pourtant, nous continuons, car nous n'avons pas le choix : quelqu'un doit rassembler ce qui reste. [...]

”

3. ETUDIER EN FRANCE, UN PARCOURS ENTRAVÉ

3.1. PARCOURS DES ÉTUDIANT-ES PALESTINIEN-NES

Depuis 2023, l'accueil d'étudiant·es palestinien·nes en France ne se fait plus par le biais de la procédure classique de demandes de visa. Il est désormais conditionné à l'obtention d'une bourse du gouvernement français (BGF). Depuis le 7 octobre il y a eu deux campagnes officielles de candidature à un visa étudiant et de bourses ("France Excellence" sortie en août 2024 et "France Excellence" sorti en octobre 2025). Beaucoup d'étudiant·es aspirant à obtenir un visa pour continuer leurs études dans une université ou une école d'art en France ont déposé leurs dossier hors appel.

Dans le cadre de ces démarches, les étudiant·es se heurtent à des difficultés multidimensionnelles.

D'une part, les étudiant·es de niveau licence sont contraints de recourir exclusivement à des candidatures exceptionnelles hors procédure officielle, en l'absence de toute politique claire ou de soutien structurel, annoncé et mis en place par le consulat français à leur intention. D'autre part, l'ensemble des étudiant·es fait face à des critères particulièrement stricts en matière



"I don't have a desk, so I study on a worn-out pillow I also sleep on, using my phone light to read and write. This photo reflects my reality."

-Abdallah S. (étudiant admis en master design dans une université française)



« d'excellence académique », de garanties financières et d'e-réputation, et ce dans un contexte où les évacuations ont été suspendues, paradoxalement au moment même où la France prenait la décision de reconnaître la Palestine. **L'exigence de répondre à des critères flous dits « d'excellence » pendant qu'ils et elles vivent un génocide ne relève pas seulement de la violence coloniale mais est contraire aux valeurs humanistes sur lesquelles nos universités sont bâties.**

La réponse du 10 février 2026 du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à la question posée par Gabrielle Cathala (18 novembre 2025) sur la nouvelle procédure d'obtention d'un visa pour les étudiants palestiniens mise en place par le consulat de France à Jérusalem confirme le critère d'"excellence": "Ces dispositifs, qui ont pour objectif le renforcement de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, s'adressent aux profils à haut potentiel académique et scientifique et accordent une attention particulière aux publics de pays en crise. L'excellence académique constitue le premier critère d'attribution de ces bourses qui privilégient certains niveaux d'études tels que le master et le doctorat, et certains domaines d'études stratégiques liés aux hautes technologies du Plan « France 2030 ».

Il apparaît paradoxal que, depuis les confirmations juridiques établissant que les Gazaoui-es ont droit à l'asile et au statut de réfugié, la France a suspendu de possibles évacuations, ne laissant entrer sur son territoire que quelques dizaines de Palestinien·nes depuis octobre 2025. Dès lors, une question centrale se pose : **la France est-elle réellement disposée à permettre aux Palestinien·nes d'accéder au statut de réfugié, lequel leur offrirait la possibilité de s'établir sur le territoire français ?** La décision de reconnaître la Palestine devient, en apparence, une mesure protectrice, toutefois, des positionnements gouvernementaux moins visibles du grand public semblent paradoxalement entraver les évacuations.



3.2. L'ACCUEIL D'ÉTUDIANT·ES PALESTINIEN·NES EN FRANCE

À ce jour, la seule possibilité pour les étudiant·es de quitter l'enclave réside dans l'obtention d'une bourse du gouvernement français (BGF), laquelle permet l'inscription sur les listes d'évacuation de Gaza vers la France lorsque de telles opérations sont organisées par le consulat, en coopération avec la cellule de crise. Les évacuations se font en coordination avec les autorités locales, israéliennes, puis égyptiennes et jordaniennes selon les cas.

Pour devenir Boursier·e du Gouvernement Français, un·e étudiant·e doit obtenir une Bourse de couverture sociale (BCS) qui donne droit, parmi les autres choses, à la couverture santé et à une somme d'environ 120 euros par mois pour 1 année et une allocation de vie. Jusqu'à juillet 2025 la BCS pouvait être attribuée seulement par le consulat. En revanche, l'allocation de vie pouvait être donnée par le consulat, par une université ou autre sous forme de bourse, par une association, par des fonds propres (cagnotte par exemple), par une personne garante résidente en France. Depuis août 2025, seulement les bourses venant d'un organisme étatique rendent recevable un dossier. En revanche, ce changement de grande portée ne fait acte d'aucune communication officielle, rendant la procédure de préparation et dépôt des dossiers encore plus floue et voué à l'échec. Le consulat général de France à Jérusalem octroie des BGF selon deux modalités :

I. Dans le cadre de campagnes officielles d'attribution de bourses d'études

→ **Campagne France Excellence 2024**. Campagne spéciale d'attribution de bourses d'études pour des formations diplômantes de niveau L2, L3, master et doctorat, ou pour une année de remise à niveau linguistique en « DU passerelle », à destination d'étudiant·es gazaoui·es en Egypte ou en France pour l'année universitaire 2024-2025".[12]

[12] Texte de l'appel à candidature : <https://www.campusfrance.org/fr/actu/bourses-france-excellence-pour-etudiants-gazaouis>



La bourse comprenait :

- une allocation mensuelle (fixée pour la rentrée 2024 à 1690 euros par mois pour les doctorants, à 860 euros par mois pour la licence et le master et pour les DU passerelle, avec déduction forfaitaire en cas de mise à disposition d'un logement) ;
- un vol aller-retour si localisation en Egypte, et un transport (train ou bus) vers la ville d'étude ;
- une assurance et couverture sociale ;
- un accompagnement de l'agence Campus France pour la recherche de logement et/ou un logement en CROUS pour les bourses longues, sous réserve de disponibilité ;
- la gratuité du visa (hors frais Aramex) ;
- une exonération des frais d'inscription pour les établissements d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur français.

Un total entre 15 et 20 bourses étaient prévues, pour **des étudiant·es qui en plein génocide et crise humanitaire devaient démontrer leur "motivation" parmi les autres critères d'excellence requis** (excellence académique et niveau dans la langue d'étude visée ; qualité du projet de recherche pour les doctorant·es ; cohérence du projet d'études avec les expériences passées et le projet professionnel ; qualité des expériences extracurriculaires).

→ **Campagne France Excellence Master et Doctorat 2025**

Le programme "France Excellence" se décline en deux volets :

- des bourses multidisciplinaires (toutes disciplines confondues) ;
- des bourses en sciences du langage et de l'éducation.

A différence de la campagne précédente, cette nouvelle campagne est à seule destination des étudiant·es niveau Master (M2, avec niveau M1 seulement dans des cas exceptionnels), excluant tous les autres niveaux et enlevant toutes chances à un grand nombre des jeunes



palestinien·nes qui n'auront maintenant plus aucune chance de pouvoir espérer avoir un visa en passant par le dispositif officiel.

La bourse comprend :

- une allocation mensuelle de 860 euros ;
- la prise en charge d'un vol aller-retour ainsi que du transport (train ou bus) entre le lieu d'arrivée et la ville d'études en France ;
- une assurance et une couverture sociale ;
- un accompagnement par l'agence Campus France pour la recherche de logement ;
- la gratuité du visa (hors frais Aramex) ;
- des cours de français en ligne, proposés par le consulat général de France à Jérusalem avant le départ, sous réserve de niveau disponible.

Le calendrier de sélection est organisé comme suit :

- **Octobre** : ouverture des candidatures aux bourses de master ;
- **Fin décembre** : clôture des candidatures ;
- **Janvier - mars** : présélection sur dossier et entretiens individuels ;
- **Mai** : annonce des résultats, sous réserve d'une admission dans un établissement d'enseignement supérieur français, démarche qui relève de la responsabilité de l'étudiant ;
- **Été** : clôture de la campagne et résultats définitifs ;
- **Septembre 2025** : départ des lauréats (environ trois jours avant la date de rentrée universitaire).

Lors de l'écriture de ce rapport (avril 2026), **aucun·e des dizaines d'étudiant·es avec lesquels UAG est en lien (tous·tes résident·es à Gaza ou en Cisjordanie) n'a été contacté·e par le consulat pour un entretien.** L'exclusion des lauréat·es gazaoui·es du programme PAUSE serait-elle étendue aux étudiant·es ? Nous pouvons aussi nous poser la question si le fait de rendre éligibles tous·tes les étudiant·es palestinien·nes, y compris ceux et celles déjà résidant en France ne cacherait pas une volonté de faire arriver le moins possible de Palestinien·nes en France.



II. Via des procédures hors cadre officiel

Au cours de l'été 2025, le Consulat général de France à Jérusalem a reçu plusieurs centaines de demandes de bourses hors procédure officielle et a procédé à une sélection exceptionnelle pour attribuer des BCS qui avec les allocations de vie ont permis l'obtention du statut de BGF. Toutefois, au 1er août 2025, les évacuations ont été suspendues. Depuis cette date, le consulat indique non pas seulement de ne disposer d'aucune information concernant l'organisation de potentielles évacuations futures des étudiant·es déjà BGF mais ne donne plus aucune information sur la procédure de sélection des centaines de dossiers déposés au cours des mois précédents.

Parmi les dossiers suivis par UAG, un certain nombre concernaient des DU Passerelle (diplômes universitaires destinés à permettre à des étudiants en exil ou en rupture de parcours de reprendre ou poursuivre des études en France par un accompagnement académique, linguistique et administratif), des formations de niveau licence et de niveau master. Malgré l'incertitude persistante quant aux évacuations, le consulat a néanmoins convoqué un nombre limité d'étudiant·es à des entretiens. Il ressort que l'ensemble de ces candidat·es était inscrit en master, présentait des moyennes supérieures à 80 %, et appartenaient majoritairement à des disciplines relevant des sciences dites « dures ». En revanche, aucune suite a été donnée aux entretiens, beaucoup des étudiant·es convoqué·es au mois d'octobre et de novembre 2025 attendent toujours un retour de la part du consulat.

Depuis octobre 2025, le Consulat général de France à Jérusalem recommande à l'ensemble des étudiant·es gazaoui·es de candidater à l'appel à candidatures officiel ouvert en octobre 2025, en vue de l'obtention d'une bourse d'études de niveau master ou doctorat pour la rentrée universitaire de septembre 2026. **Le silence reste total sur les autres niveaux d'études, sur les procédures et critères de montages des dossiers ainsi que sur la possibilité qu'une candidature déposée hors appel soit évaluée. Ce silence et l'incertitude qu'il provoque sont vécus par les étudiant·es gazaoui·es comme une énième violence.**



3.3. DIFFICULTÉS ET INCOHÉRENCES

3.3.1. MÉRITOCRATIE ET EXCELLENCE DANS UN CONTEXTE GÉNOCIDAIRE

Pour un pays se revendiquant des droits humains, les critères appliqués par le consulat ne permettent pas de réduire les inégalités d'accès à l'éducation dans un contexte génocidaire. **En opérant une sélection d'«excellence» sur une population confrontée à un génocide, la France met en place une logique cynique de *brain drain*.** En revendiquant le fait que les visas sont accordés par l'excellence des profils et pas pour des raisons humanitaires, la France applique des critères se réclament d'une méritocratie obtuse, susceptible de provoquer cette « fuite des cerveaux », sans prendre en compte les barrières matérielles, administratives et psychologiques auxquelles font face les étudiant·es palestinien·es.

Nombre d'entre elles et eux vivent dans des conditions d'extrême précarité, souvent sous des tentes, sans accès à un ordinateur ni à une connexion internet stable, ce qui affecte directement leur capacité à constituer des dossiers compétitifs répondant aux standards exigés. À cela s'ajoute un poids émotionnel et psychologique considérable, largement sous-estimé dans les processus administratifs. **Vu la sollicitude avec laquelle les procédures pour les étudiant·es ukrainien·es ont été simplifiées, on peut se demander si cette sous-estimation ne soit pas tout autre que accidentelle mais, au contraire, une partie d'un processus d'entrave à l'arrivée de Palestinien·es en France.**

Enfin, les choix de sélection révèlent une hiérarchisation disciplinaire implicite, accordant une priorité marquée aux sciences dites « dures », au détriment des sciences sociales, à l'exception notable des sciences du langage. Cette orientation interroge tant la cohérence des principes affichés de l'égalité des opportunités ainsi que la reconnaissance de la pluralité des savoirs. Puis, un autre point d'interrogation concerne l'incohérence entre le fait de privilégier des secteurs de sciences et de la santé avec la difficulté voire impossibilité de faire valider les



diplômes et les titres dans les filières de la médecine et de la santé en général ainsi que du droit.

A rappeler aussi le fait que pour accéder à une formation en France il est nécessaire d'avoir déjà acquis le niveau B2 de la langue française. Le fait que le dernier appel ne prend pas en compte le DU Passerelle rend de fait accessible seulement les formations en anglais, en ajoutant encore un obstacle à un parcours déjà assez sinueux.

A.A., 20 ans, est une étudiante brillante en filière littéraire, diplômée de l'enseignement secondaire en juillet 2023 avec un taux de réussite de 88 %. Elle a entamé des études de droit en anglais, qu'elle a été contrainte d'interrompre lorsque l'occupation a intensifié ses actions génocidaires. Depuis, elle aspire à se former en langues, notamment en anglais et en français, avec pour objectif d'intégrer les métiers de la diplomatie.

Malgré une admission à l'université Sorbonne Nouvelle, assortie d'une bourse universitaire de 8 000 euros, elle se voit contrainte d'envisager, pour l'année universitaire 2026-2027, une poursuite d'études dans un pays autre que celui des Droits Humains, faute de dispositifs adaptés aux étudiants de licence et de mécanismes d'évacuation effectifs lui permettant d'accéder au territoire français.



*Let me be honest with you when I saw 2027 written
what crossed my mind was
how come the years are allowed to keep passing so easily,
while my life just stopped.
2027 was supposed to be the year I graduate.
Yes, I've been coexisting with the feeling of depression for two
years now
but for the past month or two, I've been hopeful.
And it turns out that hope feels so much worse, Chloe so much
worse.
I don't know how to deal with it,
I don't know how to act,
I can't even express my pessimism without being careful.
I'm scared to be pessimistic,*



*and I'm scared to be hopeful.
I don't know what to do,
what to wait for.
The lifestyle I'm living this crowding it's exhausting.
Every tiny detail carries its own suffering inside it.
My head is about to explode figuratively and literally
and honestly, I wouldn't be upset if it did,
if the result was finally rest
[...]
Nothing will calm my mind except its disappearance,
or a definite sign of change.
If someone were to tell me that on a certain date,
I'll finally be able to get out of here,
to move on with my future,
I wouldn't care how far away that date was even if it were years.
Because then, there would be something certain waiting for me,
a change I'm waiting for,
a lifeline at the end of the tunnel.
But right now,
the feeling I'm living with is like walking through a tunnel with no
end.
[...]
I'm trying to ignore how I feel about myself, comparing myself to
animals just waiting for food.
I don't really know how to explain it [...] I've felt like my mind is
going to explode.*

”

3.3.2. ABSENCE DE POLITIQUE CLAIRE POUR LES LICENCES

Les étudiants en licence qui ont interrogé le Consulat de France pour des informations sur les procédures de demande de visa, jusqu'au 26 décembre 2025 (date de clôture du programme France excellence) ont été renvoyé·es vers l'appel à candidatures qui était, comme déjà expliqué, de niveau master. Et cela alors même qu'ils et elles ne remplissent pas les conditions académiques requises pour y postuler.



Cette orientation inadaptée traduit un manque de considération pour la spécificité de leurs dossiers, et aussi, certainement, une insuffisance de moyens humains permettant au consulat de traiter de manière approfondie et individualisée le volume important de demandes reçues.

Par ailleurs, les dispositifs de DU Passerelle sont aujourd'hui saturés. De plus, nombre de ces programmes ne sont accessibles qu'aux personnes déjà présentes sur le territoire français et avec un niveau déjà avancé de la langue française, excluant de facto les étudiant·es encore bloqué·es à Gaza.

Il nous paraît évident qu'aucune politique claire, lisible et structurée n'est actuellement mise en place pour les étudiant·es palestinien·es de niveau licence. Sans compter que seuls les profils jugés « d'excellence » sont considérés, ce qui revient à ne retenir qu'un nombre très restreint d'étudiant·es.

3.3.3. CRITÈRES FINANCIERS INÉGALITAIRES ET CHANGEANTS

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères exige, pour les étudiant·es de certaines nationalités (algérienne, palestinienne), la justification d'un montant de minimum 8 400 euros pour un an, correspondant aux frais de vie, alors que pour d'autres nationalités le montant est moindre (7 380 euros). **Non seulement les critères sont plus exigeants pour les Palestinien·nes, les modalités permettant de satisfaire aux exigences de garanties financières se sont considérablement restreintes au fur et à mesure que la politique s'est durcie en 2025.** Il n'a ainsi plus été possible de recourir à l'autofinancement, de faire appel à un garant·e en France, de s'appuyer sur une association en tant que garante, alors que toutes ces sources sont possibles pour d'autres nationalités. L'exigence financière de 8 400 euros s'est vue par la suite être strictement conditionnée à une bourse provenant exclusivement des universités et/ou des collectivités territoriales.



Face à ces changements au cours du processus, nous avons accompagné une centaine d'étudiant·es dans les démarches pour changer les sources de financements, dont plusieurs ont été perdues. Cependant, certain·es étudiant·es ont pu trouver des bourses universitaires et institutionnelles. Mais, au moment de l'évacuation d'octobre 2025 (qui comprenait en fait les personnes de la liste de l'évacuation programmé en août, suspendue pour le cas de l'étudiante de Lille), l'Etat n'a finalement retenu aucune des bourses attribuées par des organismes en France, universités ou autre et leur a attribué une bourse du consulat rendant nuls les efforts fournis en amont. Tout cela sans communication, sans concertation avec les étudiant·es ni avec les structures d'accueil. Ces changements qui nous semblent arbitraires et injustifiés, ont obstrué l'accès aux demandes de visa étudiant pour une grande part des étudiant·es. De plus, les financements et un grand nombre de bourses ont ainsi été perdus car non-consommés, affectant d'autres étudiant·es d'ailleurs qui auraient pu demander une aide, ainsi que les financeurs.[13]

Il apparaît ainsi clairement que les ressources financières nécessaires existent et ne constituent pas, en soi, un frein. En revanche, ce sont les voies administratives imposées (de plus en plus opaques, strictes et complexes) qui constituent un obstacle majeur dans un contexte de génocide, où l'accès effectif au droit à l'éducation est gravement entravé et devrait, au contraire, faire l'objet de dispositifs de facilitation spécifiques. Pour plusieurs douzaines de dossiers suivis par UAG, **les ressources de 8 400 euros par étudiant·es ont été réunies, c'est donc bien le durcissement des procédures, et non l'absence de moyens, qui empêche la mise en œuvre effective de ces parcours éducatifs.**

[13] Pour clarifier, les étudiant·es évacué·es en octobre étaient les mêmes que ceux prévu·es pour le 9 août (évacuation suspendue le 1er août). Tous étaient déjà boursier·es du Gouvernement français, bénéficiant d'une BCS (environ 120 € par mois) en plus d'une allocation de vie déjà validée. Le consulat n'a pas pris en compte ces allocations et a attribué de nouvelles bourses à des étudiant·es déjà financé·es, mobilisant ainsi un budget important de manière redondante.



3.3.4. DES PROCÉDURES DURCIES, LIMITÉES, PUIS SUSPENDUES

Le durcissement des procédures concernant les garanties financières n'est pas la seule mesure administrative qui a été complexifiée. Depuis le 1er août 2025, date de l'annonce par Jean-Noël Barrot du gel des évacuations de gazaoui·es vers la France pour une durée indéterminée, de graves tensions se sont cristallisées autour des évacuations.

L'affaire de l'étudiante de Lille a été fortement médiatisée et instrumentalisée. Elle a ainsi servi de justification pour suspendre brutalement les évacuations vers la France, affectant artistes, chercheur·es, universitaires, étudiant·es et familles de réfugié·es et perturbant gravement leurs parcours. Sous la pression juridique et associative, les requérant·es, soutenus par de nombreuses associations et collectifs (NIDAL, GISTI, Cimade, Ligue des droits de l'Homme, UAG, Médecins Sans Frontières, Pluriversité, etc.) et par le Défenseur des droits, ont saisi le Conseil d'État pour demander la reprise immédiate des opérations. L'audience du 3 octobre 2025 a mis en évidence l'incohérence et l'opacité de l'administration. Le Conseil d'État a invité les ministères concernés – principalement le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères – à reprendre les évacuations. Cependant, les évacuations ont repris au compte goutte en portant en France seulement quelque dizaine de Gazaoui·es.

“

La décision litigieuse de suspension des opérations d'évacuation de la bande de Gaza a été rapportée par son auteur (...). Il est prévu que la planification des opérations reprenne.

”

Conseil d'Etat, 15 octobre 2025



4. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET MOT DE FIN

Tout au long de l'année 2025, UAG a entrepris un soutien aux Palestinien·nes souhaitant venir en France pour leurs études et leurs travaux scientifiques. Personnels et étudiant·es des institutions de l'éducation supérieure en France, nous avons mis à disposition nos connaissances de ces systèmes afin de soutenir nos futurs étudiant·es et collègues venant de la Palestine. **A maintes reprises, ces actions ont buté contre des réticences, du silence, des refus, parfois des discours obscurantistes, islamophobes, et racistes.**

Au niveau des institutions étatiques, l'accompagnement des demandes de visa étudiant et par la procédure PAUSE a été pour nous une illustration du vécu des Palestinien·nes. Des critères d'accès plus difficiles notamment avec des obligations financières plus élevées que pour d'autres nationalités, des demandes administratives changeantes avec des procédures d'abord ouvertes puis limitées et finalement fermées, un manque de communication claire tout au long des processus marqués par des menaces de coupures de budget ou l'introduction d'étapes supplémentaires comme la vérification de l'e-réputation. En sourdine de cette obstruction devenue systémique, remonte à plusieurs reprises la peur d'une "nouvelle affaire de Lille", pointant une punition collective envers toutes et tous les Palestinien·nes.

Depuis l'intérieur de nos universités, nous n'oublierons pas les fondations d'université qui refusent d'ouvrir des levées de fonds, qui refusent même les promesses de dons aux bénéficiaires des étudiant·es gazaoui·es inscrit·es dans leurs UFR. Ou encore la directrice de parcours qui pense qu'il ne faut pas accueillir ces étudiant·es fuyant un génocide car « le niveau va baisser ». Nous nous souviendrons du président d'université qui a cité le « choc des civilisations » comme prétexte de ne pas soutenir un candidat PAUSE. Ou encore le directeur d'institut qui au nom de la neutralité ne souhaite pas savoir pourquoi le lauréat PAUSE de sa propre institution n'allait pas être validé. Et la



liste est bien longue, documentant des universités et des universitaires bien loin d'être un 'refuge' et un lieu d'accueil.

Certains de nos membres ont subi des campagnes de harcèlement sur les réseaux sociaux et dans les médias, visé·es par des comptes anonymes, des groupes et des journaux d'extrême droite. D'autres membres, ayant ouvert des campagnes de financement participatifs au nom des étudiant·es, se sont vu geler ou fermer leurs comptes en banque.

Mais, nous avons aussi noué des liens forts de solidarité et de partage avec des personnes remarquables. Des jeunes étudiant·es de nos universités qui s'engagent et se mobilisent, parfois pour leurs propres familles survivant à ce génocide. Et aussi avec plusieurs collègues partout en France qui sont allés contre leur hiérarchie et qui ont tout mis en œuvre pour faire des universités le lieu d'accueil et de savoir pour le changement social et la justice qu'ils sont censés être. **Au-delà de toutes ces rencontres et ces actions collectives, ce sont les liens tissés avec les étudiant·es et chercheur·es palestinien·nes eux et elles-mêmes qui nous marquent le plus par leur courage et persévérance même face à la machine génocidaire de l'armée israélienne.**

En guise de rapport d'activité, UAG revient sur les actions entreprises en 2025.

- Étudiant·e·s accompagné·es par UAG dans le montage de dossier universitaire et la demande de visa étudiant : **161**
 - Admissions universitaires obtenues : **160**
 - Financements (garants ou bourses) obtenus : **58**
 - Étudiant·es évacué·es vers la France depuis la Bande de Gaza : **0**
 - Étudiant·es évacué·es vers la France depuis un pays tiers : **2** (Egypte, Turquie)
 - Étudiant·es évacué·es vers un pays tiers : **2** (Italie), **1** (Irlande)
- Chercheur·ses PAUSE accompagné·es par UAG dans le montage d'un dossier scientifique et le concours de la campagne PAUSE en



septembre 2025 :

- en attente d'autorisation ministérielle : **11**
- ayant reçu l'autorisation ministérielle : **2**
- évacué·e vers la France : **0**

Nous participons aussi au boycott académique suivant l'appel du PACBI et en collaboration avec des groupes en France comme Stop Academic Complicity et plus récemment le FRACBI. **Le boycott académique est un outil légitime de solidarité** et non pas une punition pour les collègues israélien·nes qui pour beaucoup d'entre elles le réclament. [14] **Le boycott est un levier historiquement reconnu pour défendre la liberté académique et dénoncer la complicité institutionnelle dans un génocide.**

Une liste complète de nos mobilisations, tribunes, communiqués et séminaires se trouve ici : <https://universitaires-avec-gaza.fr/index.html>.

Nous sommes aussi présent·es sur Instagram : https://www.instagram.com/universitaires_avec_gaza/.

Les récentes évolutions juridiques confirment l'éligibilité de plein droit des Palestinien·nes de Gaza au statut de réfugié et à l'asile. Paradoxalement, cette consolidation de leurs droits correspond à un durcissement des critères pour l'obtention des visas et une suspension des évacuations par les autorités françaises. À l'accès au territoire national garantissant désormais une protection pérenne, l'administration oppose une inertie diplomatique qui prévient l'installation durable de ces populations.

L'octroi des visas, l'attribution des bourses et la garantie de procédures équitables ne sauraient être des actes de concession. Il s'agit d'un devoir juridique ancré dans le droit international et les

[14] Wind, Maya. 2024. *Towers of Ivory and Steel*. New York: Verso. Un extrait en français est disponible ici : <https://www.contretemps.eu/universites-israeliennes-element-cle-dapartheid/>. Voir aussi le rapport de Stop Academic Complicity.



principes constitutionnels. Face à la dévastation du système éducatif gazaoui, le droit à l'instruction ne peut plus être traité comme un privilège bureaucratique soumis à l'arbitraire administratif.

La solidarité de la société civile ne peut se substituer à l'obligation des États. Le droit à l'éducation a cessé d'être une garantie, inscrite dans les textes internationaux, il fait l'objet d'un traitement différencié, excluant les Palestinien·nes des dispositifs de protection temporaire activés pour d'autres crises humanitaires. Les protections prévues par ces conventions internationales restent sur le papier, systématiquement niées par des critères migratoires restrictifs et des choix institutionnels excluants ; l'écart qui existe entre la reconnaissance formelle du droit à l'éducation et l'impossibilité matérielle de l'exercer souligne comment l'accès à l'éducation est devenu un privilège conditionné à la provenance géographique et le statut politique.

Nous dénonçons un modèle de gestion migratoire où la jeunesse des Suds se voit préventivement privée d'une citoyenneté académique qui devrait constituer un droit universel et être accessible à tous·tes.





UNIVERSITAIRES
avec



GAZA

Rentrée 2026 à l'université de Al Azhar